

conféré, considèrent, ainsi que moi, cette proposition comme tendant à créer une nouvelle administration dans laquelle les garanties données au parti libéral se trouveraient gravement compromises. Toutefois, animés d'un vif désir d'éviter tout ce qui pourrait compromettre les plans du ministère de coalition sur la question constitutionnelle, nous ne pouvons prendre la responsabilité d'accepter ou de rejeter votre proposition avant de nous être consultés avec nos amis politiques. Je suis prêt à agir immédiatement dans ce sens et, à cette fin, il est nécessaire que j'aie, par écrit, un exposé lucide des bases sur lesquelles M. Cartier se propose de former la nouvelle administration.

J'ai l'honneur, etc.,

GEO. BROWN.

A L'HON. J. A. MACDONALD.

No. 4.—L'HON. J. A. MACDONALD A L'HON. GEO. BROWN.

Québec, samedi, 5 août, 1865.

MON CHER MONSIEUR,

Je suis fâché d'apprendre, par votre lettre d'hier, que vous ne pouvez, sans vous entendre préalablement avec vos amis politiques, ni accepter ni rejeter la combinaison qui ferait de M. Cartier le chef du ministère, en remplacement de feu Sir Etienne Taché, les autres membres du cabinet conservant leurs portefeuilles respectifs. J'ai consulté M. Cartier et il pense comme moi que le temps presse et qu'il serait très-inopportun d'attendre la décision de vos amis.

Le Parlement s'assemble mardi prochain, et, à notre point de vue, la position du gouvernement et l'avenir du grand projet qui l'occupe, seraient également compromis si le ministère entrait en Chambre sans être au complet et sans avoir un programme bien arrêté.

Je suis autorisé à vous déclarer que Son Excellence est de cette opinion et croit que l'intérêt public exige que le ministère soit immédiatement reconstruit.

En pareilles circonstances et pour prévenir toute possibilité d'un échec au projet de confédération des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord, par suite d'un indice de division parmi les membres de la coalition formée pour accomplir ce projet, M. Cartier et moi, sans admettre qu'il y ait des raisons suffisantes pour que l'un ou l'autre de nous se retire, nous sommes convenus de proposer Sir Narcisse Belleau pour le portefeuille de premier-ministre et le poste de Receveur Général vice Sir Etienne Taché, les autres membres du Conseil Exécutif conservant leurs positions respectives, et le programme du gouvernement demeurant le même que celui qui fut soumis au Parlement en juillet, 1864, comme base de la coalition formée à cette époque. Son Excellence m'autorise à vous faire cette proposition en vous priant de répondre le plus tôt qu'il vous sera possible.

Veuillez croire, etc.,

JOHN A. MACDONALD.

A L'HON. GEO. BROWN.

No. 5.—L'HON. GEORGE BROWN A L'HON. JOHN A. MACDONALD.

Québec, 5 Août, 1865.

Samedi, 5h. après-midi.

MON CHER MONSIEUR,

Votre lettre de cette après-midi m'a été remise par le Colonel Bernard, et je l'ai communiquée à mes collègues. Voici les conclusions auxquelles nous sommes arrivés.

Sans avoir la moindre intention de faire injure à Sir Narcisse Belleau, nous croyons devoir vous déclarer que, pour notre part, nous ne l'aurions pas choisi pour succéder à Sir Etienne Taché. Mais puisqu'il a été choisi par M. Cartier et vous, et que nous sommes tout aussi désireux que vous-même de prévenir toute possibilité d'échec au projet de confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, par suite d'un indice de division parmi nous, nous ne nous opposerons pas à ce choix.

Je crois néanmoins qu'il est nécessaire que Sir Narcisse Belleau se fasse expliquer et accepte, en termes plus explicites que ceux indiqués par vous, le programme qui forme la base de notre coalition.

Il est juste que la base demeure la même qu'en juin 1864, mais il faut bien s'entendre sur la modification apportée par l'arrangement que des événements ultérieurs rendirent nécessaire et qui fut ratifié par Sir Etienne Taché au mois de mars 1865. Voici quel était l'arrangement de juin 1864 :

“ Le gouvernement est prêt à s'engager à présenter une mesure, à la prochaine session, pour faire disparaître les difficultés existantes en introduisant le principe fédéral en Canada, accompagnée d'une disposition qui permettra aux provinces maritimes et au territoire du Nord-Ouest de s'incorporer dans le même système de gouvernement.

“ Et le gouvernement cherchera, en envoyant des représentants aux provinces maritimes et en Angleterre, à gagner l'assentiment des intérêts qui sont hors du contrôle de notre législature, à la mesure qui permettra à toute l'Amérique Britannique du Nord de s'unir sous une législature basée sur le principe fédéral.”